

SYNDICAT CLUB DE LA BELLE SAISON

4101, Rue Pie XI

Lac-Mégantic (Québec) G6B 2S3

349 **P** **NP** **DM44**

Projet de réalisation d'une voie ferroviaire
contournant le centre-ville de Lac-Mégantic

6211-14-011

Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic
par la Ville de Lac-Mégantic

Document présenté à

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Le 11 juillet 2019

TABLE DES MATIÈRES

1 – Lettre en provenant du Syndicat du Club de la Belle Saison, pour le BAPE

2 – Annexes

2.1 – Implantation des terrains – Club de la Belle Saison

2.2 – Inspection du MDEEP concernant la contamination du lac

2.3 – Résolution 09-478

2.4 – Condition du Lac – Octobre 2009

2.5 - Ensablement du lac artificiel du Club de la Belle Saison

2.6 – Résolution 10-686

2.7 - Sintra

Lac-Mégantic, le 11 juillet 2019.

Mme Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
575 Jacques Parizeau, Bureau 2.10
Québec, (Québec)
G1R 6A6

Bonjour,

La construction du lac Belle Saison a été réalisée il y a maintenant plus de cinquante années. Le barrage de ce lac est enregistré au Centre d'expertise hydrique du Québec. Le terrain entourant le lac est situé dans le périmètre urbain de la municipalité de Lac-Mégantic et est à usage résidentiel, chalets et maisons de villégiature.

La construction de la voie de contournement routière a considérablement modifié et perturbé les conditions naturelles du territoire et des affluents qui se dirigent vers le lac Belle Saison. Le temps d'écoulement de l'eau est beaucoup plus rapide. Le renvoi de l'eau de la canalisation de la voie de contournement dans le sens de l'écoulement naturel de l'eau a apporté beaucoup de sédiments dans le bassin et le contrôle du niveau de l'eau du lac est encore très difficile. Même le ponceau qui traverse la rue Pie XI a été remplacé par un autre de dimension plus grande car il y avait eu deux débordements antérieurement.

Le groupe de copropriétaires du Club de la Belle Saison demande aux autorités du bureau d'audience publique sur l'environnement du Québec de recommander aux autorités gouvernementales et municipales d'appliquer toutes les mesures préventives afin de protéger l'environnement, les cours d'eaux ainsi que le lac Belle Saison.

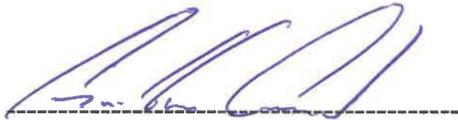
Des travaux de nettoyage du lac ont été réalisés en 2011 afin de **Réhabiliter** de façon permanente notre bassin d'eau mais malheureusement n'ont pas apporté les résultats souhaités. En 2019, à ce jour, il y a beaucoup de végétation et la qualité de l'eau n'est pas satisfaisante. Des actions correctives doivent être appliquées pour que le lac ne devienne une autre fois un bassin de décantation et/ou de rétention d'eau comme l'installation d'un bassin de rétention d'eau en amont du lac.

Pour la sécurité des citoyens, un tracé pour la voie de contournement ferroviaire a été choisi et accepté par les municipalités de Nantes, Mégantic et Frontenac.

2/...

Pendant la réalisation de ces travaux, nous les copropriétaires sommes convaincus que nous subirons les mêmes contraintes que lors de la réalisation du projet de la voie de contournement routière. Nous croyons que le BAPE a l'autorité nécessaire pour faire appliquer des mesures préventives et correctives c'est-à-dire l'application de l'article 6.9 du CCDG " Protection de la propriété et réparation des dommages". Il est à remarquer que nous ne sommes pas des entrepreneurs, ingénieurs ou consultants. C'est une situation de force inégale.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez accepter nos salutations les meilleures.



Guillaume Chenel, administrateur
Syndicat Club de la Belle Saison



Robert Dufresne, administrateur
Syndicat Club de la Belle Saison



Gérald Fortier, administrateur
Syndicat Club de la Belle Saison

c.c. : Ville de Lac-Mégantic

ANNEXE 2.1
IMPLANTATION DES TERRAINS



N.B. Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (S.I)
 et les directions sont S.C.O.P.Q.

ANNEXE 2.2

**INSPECTION DU MDEEP CONCERNANT LA
CONTAMINATION DU LAC**

IDENTIFICATION	
N° dossier :	7430-06-01-3003008
N° document SAGO :	400521178
Date d'inspection :	08-08-05
Heures	Arrivée : 12h00 Départ : 14h40
Coordonnées GPS (Garmin)	NAD83 (Degré décimal): 45.58869 70.89161
Nom du technicien :	Anouka Bolduc
Accompagné par :	-
Lieu visité :	Le Club de la Belle Saison
Adresse :	4101, rue Pie XI
Municipalité :	Lac Mégantic
Code postal :	-
Adresse postale :	IDEM
Personne rencontrée / fonction :	Robert Dufresne / résidant Roger Lacroix / résidant
Téléphone :	819-583-3752 819-583-1293
Photo	Nombre : 7
Carte	Nombre : 2
Croquis	Nombre : 2
Échantillon :	1 échantillon, pour l'analyse du phosphore trace, prélevé dans un étang d'élevage de l'ancienne pisciculture en amont du lac artificiel
Annexe	-
Conditions météorologiques :	Pluie

PLAIGNANT(E)	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	N/A <input type="checkbox"/>
Nom :	AAT 53-54		
Adresse :	-		
Téléphone :	53-54		
Rencontré :	Oui X	Non	

BUT DE LA VISITE
Vérifier le bien fondé d'une plainte concernant la contamination d'un lac artificiel par plusieurs causes.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION
<p>Arrivée sur place, j'ai rencontré les 2 résidents à qui je me suis présentée et à qui j'ai expliqué le but de mon inspection. Dans la plainte, il y avait plusieurs causes identifiées de la contamination par les sédiments du lac artificiel. Nous avons donc vérifié l'ensemble de ces causes.</p> <p>Terrain déboisé : Un terrain en amont du lac artificiel a été déboisé et il y a un problème de drainage amenant des sédiments au fossé de route pour ensuite rejoindre le lac artificiel. Ce terrain appartient à Messieurs Maurice Arguin et Rosaire Boucher (Photos 1 et 2). La photo 3 illustre le fossé de route où Hydro Québec a débuté des travaux qui seront finalisés sous peu selon les 2 résidents.</p>

ossier à l'époque.

:
noël est aussi située en amont. Celle-ci ne semblait plus en opération car
t laissés en friche. Les résidents affirment que c'est ainsi depuis quelques

s la bande riveraine et le littoral d'un cours d'eau situé en amont du lac
r la voie de contournement, SINTRA serait venue mettre du remblai à cet
ut. Ce remblai, de près de 85 m, était composé de gravier et de déchets

cluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil photo
n. Les disquettes d'enregistrement de l'appareil sont demeurées en ma
où j'ai transféré les photos dans mon ordinateur, lequel est protégé par un
les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de
l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière. Le transfert a
d'importation de photos de Windows XP.

ce rapport ont été pris par moi-même avec un appareil de marque Garmin
n de 5 à 10 mètres.

re retenir les causes potentielles suivantes de la contamination du lac

ge du terrain déboisé;

e;

ar le MTQ lors de l'aménagement de la voie de contournement.

nstater que du remblayage avait lieu dans la bande riveraine et le littoral
ont du lac artificiel. Étant donné la distance séparant ce cours d'eau du lac
amination n'a pas été retenue.

me de drainage du terrain déboisé soit résolu;

s d'analyse de l'échantillon prélevé, dans le dernier étang d'élevage de
, et y apporter les suites appropriées;

SM suite au suivi des travaux réalisés par le MTQ lors de l'aménagement
ement afin de vérifier leur rôle dans la contamination du lac artificiel;

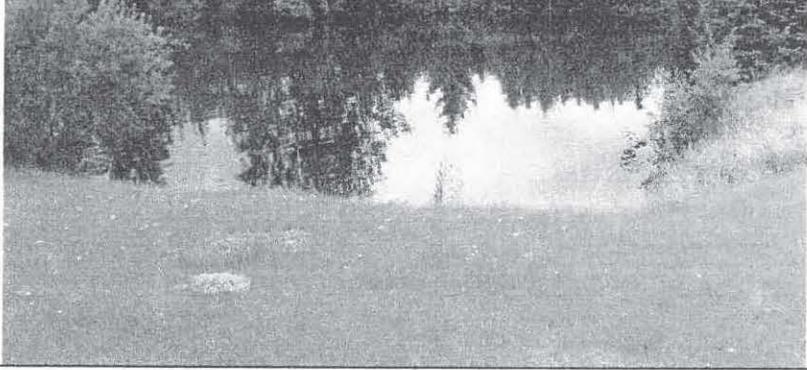
n du remblayage a eu lieu dans la bande riveraine et le littoral d'un cours
ites appropriées.

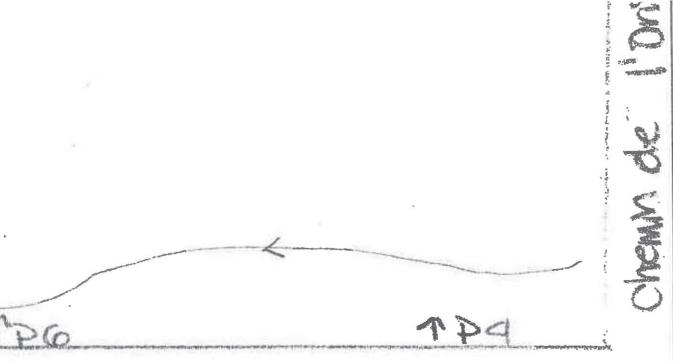
uc upocu	Date : 08-09-03
h [Signature]	Date : 2008-09-10

ÉRIFICATEUR
est-il en lien avec un jeu
et quand les travaux de peinture
à quelle fin.





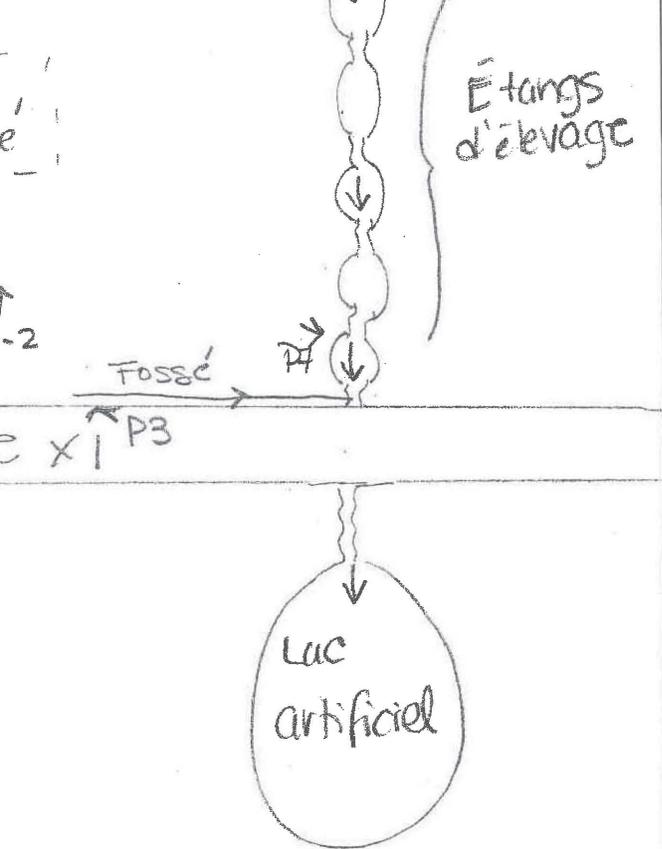




ang 10

Légende :

-  Cours d'eau
-  Numéros et Sens des photos



Légende :

- Sens d'écoulement
- ↗ Numéro et sens des photos

Ce croquis n'est pas à l'échelle.

ANNEXE 2.3
RÉSOLUTION 09-478

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic, tenue à la salle J.-Armand-Drouin, le mardi 8 septembre 2009 à 20h00. Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et formant quorum : madame la mairesse Colette Roy Laroche, mesdames les conseillères Yvette Desjardins et Viola Lefebvre et messieurs les conseillers Roger Garant, Berthier Arguin, Jean-Guy Bouffard et Daniel Gendron.

Assistent également à la réunion, M^e Chantal Dion, greffière, M. Luc Drouin, trésorier et des citoyens.

Résolution no 09-478

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE Sintra inc. a obtenu du ministère des Transports du Québec le contrat de construction de la voie de contournement ;

ATTENDU QUE dans l'exécution de son contrat, Sintra inc. a causé des dommages au Club de la belle saison en laissant se déverser des sédiments dans le lac artificiel ;

ATTENDU QUE selon les règles de l'art, Sintra inc. se doit de prendre les mesures nécessaires pour éviter tout entraînement de sédiment vers les cours d'eau.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Gendron,

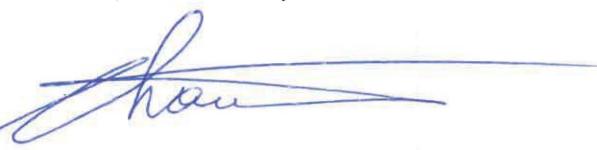
appuyé par M. le conseiller Jean-Guy Bouffard

et résolu :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de voir à ce que Sintra inc. répare les dommages qu'il a causés au Club de la Belle Saison, s'il en est.

Adoptée à l'unanimité

COPIE VIDIMÉE,
CE 9 SEPTEMBRE 2009, MIN 09-478


ME CHANTAL DION,
GREFFIÈRE

ANNEXE 2.4
CONDITION DU LAC – OCTOBRE 2009

Lac-Mégantic, le 1^{er} octobre 2009.

M. Louis Ferland
Ministère des transports Québec
200 Belvédère Nord, bureau 2.02
Sherbrooke, Québec
J1H 4A9

Objet : Condition du lac (de la) Belle Saison.

Bonjour,

Suite à une rencontre avec monsieur Claude Périnet, directeur général de la ville de Lac-Mégantic, nous vous faisons parvenir à nouveau notre demande de réhabilitation de notre lac.

La construction de ce lac artificiel a été réalisée depuis maintenant plus de 40 ans. Les copropriétaires du Syndicat Club de la Belle Saison utilisent (utilisaient) ce bassin d'eau à des activités telles que la pêche, la baignade et au fil des années, avec la collaboration du conseil municipal de Lac-Mégantic, ce site est devenu une zone à usage résidentiel, maisons de villégiature et chalets dans le périmètre urbain de la municipalité en conformité avec les règlements municipaux et les normes environnementales pour ainsi accueillir ses copropriétaires permanents et saisonniers.

Au début septembre 2006, une lettre signalant la condition déplorable du lac a été adressée à la municipalité de Lac-Mégantic et depuis le début du printemps 2007, un registre de la condition du lac a été maintenu en tenant compte des précipitations de pluie et ce validé par la prise occasionnelle de photos. Les copropriétaires du Syndicat Club de la Belle Saison sont unanimes à dire que depuis le début des travaux de construction de la route (voie de contournement) entre le 10^{ième} et le 11^{ième} rang de la municipalité Lac-Mégantic, la qualité de l'eau alimentant notre lac s'est détériorée considérablement.

A la lecture du résumé des rencontres depuis septembre 2006, vous remarquerez qu'une rencontre a eu lieu sur note site au 4101 Pie XI Lac-Mégantic en date du 6 juin 2007, étant présents Mme Nathalie Côté du Ministère des transport du Québec, un représentant de la compagnie Sintra Inc. ainsi qu'un représentant de la compagnie S.M., surveillant des travaux. N'ayant obtenu aucune correspondance, aucun appel téléphonique de votre ministère afin de corriger la situation, en date du 5 août 2007, il a été résolu à l'unanimité de s'adresser au Ministère du développement durable, Environnement et Parcs, section Estrie par le dépôt d'une plainte écrite de la condition de notre eau.

.. /2

2/...

Mai, juin et juillet 2009, les travaux de construction de la dernière phase voie de contournement de la ville de Lac-Mégantic sont entrepris avec les mêmes contracteurs que l'an 2006 et les mêmes problèmes d'eau boueuse, sédiments arrivent dans notre lac. M. Roger Lacroix, administrateur pour le Syndicat Club de la Belle Saison demande au conseiller municipal, M. Daniel Gendron, responsable de la division environnement de se rendre à notre site pour constater de visu la condition déplorable de notre cours d'eau. Il fût très surpris de sa grande détérioration et l'envahissement de la végétation sur une très grande superficie. Une plainte du conseiller fut déposée au conseil municipal de Lac-Mégantic et une résolution #09-748 a été adoptée unanimement à la séance du conseil, mardi le 8 septembre 2009. M. Claude Périnet, directeur général de la municipalité, communique avec votre ministère pour faire le suivi de la résolution. Par la suite, M. Périnet demande à M. Roger Lacroix de déposer une demande écrite adressée à M. Louis Ferland du Ministère des transports du Québec, section Estrie.

Les copropriétaires, exaspérés de la situation de faire du "sur place", et d'avoir la nette impression de "déjà vu" c'est-à-dire beaucoup de correspondance et peu de résultats, demandent une réunion au bureau de M. Périnet le 29 septembre 2009 pour signifier leur hésitation à déposer une demande écrite pour obtenir un complément d'informations. Sont présents à cette rencontre, M. Roger Lacroix et M. Robert Dufresne, représentants du Syndicat Club de la Belle Saison.

Suite à la présentation de nos questionnements à M. Périnet, celui-ci nous précise que M. Louis Ferland est le directeur général du Ministère des transports du Québec., section Estrie et par le fait même dispose de toute l'autorité nécessaire pour régler le problème, et ainsi prendre une décision concernant notre dossier. M. Périnet tente même de rejoindre M. Ferland en notre présence, cependant celui-ci n'est pas disponible. Toutefois, dans une autre communication téléphonique, M. Périnet rejoint Mme Nathalie Côté. Celle-ci se rappelle effectivement de la rencontre du 6 juin 2007 et à son grand étonnement, d'apprendre que les travaux de nettoyage du lac confiés à la firme Sintra Inc. n'ont pas été exécutés. Imaginez notre surprise à nous aussi d'entendre cette déclaration. M. Périnet demande donc à Mme Côté quelles procédures va-t-elle prendre? Celle-ci répond qu'elle va reconsulter le dossier afin de s'assurer que le mandat de nettoyage du lac au Club de la Belle Saison soit exécuté et si nécessaire qu'une somme d'argent pour réaliser ce projet de nettoyage soit retenue à la firme Sintra Inc.

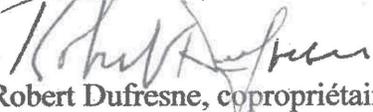
.../3

.../3

Avec ce complément d'informations, le Syndicat Club de la Belle Saison dépose une demande écrite au Ministère des transports du Québec, section Estrie, maître d'œuvre du projet voie de contournement de la ville de Lac-Mégantic, demandant que les travaux de nettoyage de notre lac soient exécutés par la ferme Sintra Inc. ou tout autre entrepreneur désigné par le Ministère des transport du Québec, section Estrie. Celui-ci (M.T.Q., section Estrie) devra obtenir toutes les autorisations requises (M.D.D.E.P. ou autres) et prendra toutes les mesures correctives nécessaires afin de REHABILITER de façon permanente notre bassin d'eau par un engagement écrit de la personne responsable attitrée à ce dossier et/ou monsieur Louis Ferland, directeur général du Ministère des transports du Québec, section Estrie. Un accusé de réception de notre demande et une réponse écrite dans un délai de deux semaines pour apporter une solution définitive à notre requête semblent être bien réalistes au dire de Mme Nathalie Côté lors de notre dernière conversation téléphonique au bureau de monsieur Périnet.

Suite à cette rencontre très appréciée au bureau de M. Claude Périnet, nous croyons qu'il devrait y avoir un dénouement heureux de notre situation et que le "cauchemar" que nous vivons quotidiennement depuis beaucoup trop longtemps, en fait depuis août 2006, prendra fin. Idéalement, la réalisation des travaux de nettoyage de notre lac devrait avoir lieu dans les plus brefs délais, soit au début du printemps 2010 et ainsi notre lac reviendra à sa vocation première, soit un beau site de villégiature avec un lac en santé.

Dans l'attente de vos nouvelles rapidement, veuillez accepter nos salutations les meilleures.


Robert Dufresne, copropriétaire


Roger Lacroix, administrateur Syndicat Club de la Belle Saison.
4101 rue Pie XI
Lac-Mégantic, Qué.
G6B 1N1

c.c. : Mme Nathalie Côté, M.T.Q., section Estrie
M. Claude Périnet, directeur général Ville Lac-Mégantic

.../4

4/...

p.j. : Nom du barrage et hydrographie.

Résumé des rencontres et appels téléphoniques depuis septembre 2006.

Lettre à la ville Lac-Mégantic 5 septembre 2006.

Lettre à M.D.D.E.P. septembre 2007.

Lettre du M.D.D.E.P. septembre 2007.

Lettre de M. Alexandre Maheux 22 avril 2008.

Lettre à M.D.D.E.P. 12 juin 2008.

Lettre à M.D.D.E.P. 4 août 2008.

Certificat d'analyse d'eau 8 août 2008.

Lettre à M.D.D.E.P. 10 novembre 2008.

Lettre du M.D.D.E.P. 17 novembre 2008

Lettre du M.D.D.E.P 19 novembre 2008.

Rapport écrit du M.D.D.E.P. 10 septembre 2008.

Extrait du procès verbal Ville Lac-Mégantic, résolution # 09-478.

Centre d'expertise
hydrique

Québec



Accueil | Plan du site | Courriel | Portail Québec | Recherche | English

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

[Ententes et documents administratifs](#) | [Produits et services tarifés](#) | [Foire aux questions](#) | [Le Coin de Rafale](#)

NOM DU BARRAGE : Belle-Saison, Barrage de la
Numéro du barrage : X0002487

LOCALISATION

Région administrative : Estrie
Municipalité : Lac-Mégantic
MRC : Le Granit
Coordonnées NAD83 :
Latitude : 45° 35'
Longitude : -70° 53'
Nom du réservoir : —
Territoire(s) : Le Club de la Belle Saison
Aménagement(s) : —



HYDROGRAPHIE

Type	Numéro	Nom	Numéro	Nom du bassin primaire
Cours d'eau	02340447	TRIBUTAIRE : Chaudière, Rivière	02340000	Chaudière, Rivière

CARACTÉRISTIQUES

Catégorie administrative : Faible contenance

Type(s) d'utilisation : Récréatif et villégiature

Hauteur du barrage :	4,9 m	Capacité de retenue :	20 026 m ³
Hauteur de la retenue :	3,6 m	Longueur de l'ouvrage :	76 m
Type de barrage :	Terre	Type de terrain de fondation :	Alluvion ou nature inconnue
Zone sismique :	3	Superficie du réservoir :	0,9 ha
Superficie du bassin versant :	3,6 km ²	Longueur de refoulement :	— m
Année de construction :	1961	Année de modification :	1962

Barrage(s) en amont : (4) barrages à 250 m

PROPRIÉTAIRE(S) OU MANDATAIRE(S)

Nom : Le Club de la Belle Saison
Adresse : 4101, rue Pie XI Lac-Mégantic
(Québec)
Code postal : G6B 2S3

[Glossaire](#)

[Nouvelle recherche](#)

[Pour nous joindre](#)

« — » : le tiret indique que le renseignement n'était pas disponible au moment de la dernière mise à jour ou n'existe pas. C'est notamment le cas lorsque le barrage ou le cours d'eau n'a pas de désignation officielle à la [Commission de toponymie du Québec](#).

« personne physique » : indique que le propriétaire est une personne physique et que ses nom et adresse ne sont pas diffusés.

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 2003

Résumé des rencontres et appels téléphoniques depuis septembre 2006.

- 2006-09-05 : Dépôt d'une lettre à la Ville Lac-Mégantic
- 2006-09-06 : Rencontre avec Madame Colette Roy Laroche, mairesse de la Ville Lac-Mégantic.
- 2006-09-07 : Mme Colette Roy Laroche nous informe que le maître d'œuvre du projet voie de contournement est le Ministère du transport Québec.
- 2006-09-08 : M. Jules Proteau, représentant du Ministère du transport (Estrie), observe et inspecte la condition du lac ainsi que la prise de photos. Nom et numéro de téléphone du responsable de l'environnement et surveillant des travaux sur le chantier.
- 2006-10-05 : Rencontre avec M. Dodier (surveillant des travaux). Confirmation que les fosses de rétention sont inefficaces. Celui-ci a "marché" le ruisseau dans toute sa longueur du 10^{ième} rang au rang Pie X1.
- 2006-10-25 : M. Carignan (Ministère du transport) photographie le lac et m'informe que la condition de l'eau du lac est à l'ordre du jour à la réunion de chantier afin que des mesures préventives plus efficaces soient mises en place.
- 2006-12-06 : Rencontre avec M. Jules Proteau. Information de la personne responsable : Mme Nathalie Côté, Ministère du transport (Estrie).
- 2007-06-06 : Sur le site du club, étant présents Léo Dansereau, Roger Lacroix et Robert Dufresne avons discuté avec Mme Nathalie Côté (Ministère du transport) et le représentant de Sintra. Notre demande est de réhabiliter notre lac.
- 2007-09-06 : Plainte écrite au Ministère de l'environnement.
- 2007-09-18 : Lettre du ministère de l'environnement, M. Jean Campagna, poste 270, qui donnera suite à notre plainte.
- 2008-02-19 : Mme Anuka Bolduc fera une visite sur le terrain au printemps.
- 2008-06-08 : Lettre expédiée à Mme Anuka Bolduc (rappel pour la visite sur le terrain).

- 2008-06-26 : Mme Anuka Bolduc laisse un message sur la boîte vocale pour m'aviser que présentement elle est très occupée avec le problème d'algues bleues (cyanobactérie) et que c'est plus difficile pour elle de planifier une visite. Toutefois, si nous le désirons, elle déléguera un technicien à sa place.
- 2008-08-04: Lettre à Mme Anuka Bolduc précisant qu'elle peut se rendre sur le terrain avec un avis de 24 heures. M. Roger Lacroix avec les coordonnées sera présent et apportera les informations supplémentaires si nécessaire.

Lac-Mégantic, le 5 septembre 2006.

Ville de Lac-Mégantic
5527 Frontenac
Lac-Mégantic, Qué.
G6B 1H6

Objet : État de l'eau du lac du Club de la Belle Saison.

Depuis environ deux semaines, l'eau du lac du Club de la Belle Saison est très "boueuse". Ce brouillage d'eau anormal qui persiste demande investigation afin de localiser ce problème.

Le cours d'eau qui approvisionne le lac se situe très près des travaux routiers de prolongement de la voie de contournement entre le rang X et XI. Serait-ce la source du problème? Étant situé sur le territoire de la municipalité de Lac-Mégantic, est-ce aux autorités municipales à qui nous devons signaler cette situation? Advenant que c'est le cas, quelles mesures prendrez-vous s'il y a lieu pour solutionner ce problème?

Dans l'attente de vos nouvelles rapidement, veuillez accepter madame, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Robert Dufresne, président par intérim
Club de la Belle Saison Inc.

Lac-Mégantic, le 6 septembre 2007.

Ministère du développement durable, Environnement et Parcs
Centre de contrôle environnemental du Québec
770 rue Gorette
Sherbrooke, Qué.
J1E 3H4
Att. M. Richard Smith

Objet: État de l'eau du lac (de la) Belle Saison .

La présente lettre est de vous rapporter les problèmes que nous éprouvons à propos de notre lac au Club de la Belle Saison Inc. Voici donc un cours résumé de la problématique.

La construction du lac artificiel a été réalisée depuis maintenant plus de 40 ans. Les membres du Club de la Belle Saison Inc. utilisent (utilisaient) ce bassin d'eau à des activités telles que la pêche, la baignade et au fil des années, avec la collaboration du conseil municipal de Lac-Mégantic, ce site est devenu une zone à usage résidentiel, maisons de villégiature et chalets dans le périmètre urbain de la municipalité en conformité avec les règlements municipaux et les normes environnementales pour ainsi accueillir ses membres permanents et saisonniers.

Au début septembre 2006, une lettre signalant la condition déplorable du lac a été adressée à la municipalité de Lac-Mégantic et depuis le début du printemps 2007, un registre de la condition du lac a été maintenu en tenant compte des précipitations de pluie et ce validé par la prise occasionnelle de photos. Les membres du Club de la Belle Saison Inc. sont unanimes à dire que depuis le début des travaux de construction de la route :(voie de contournement) entre le 10ième et 11ième rang de la municipalité de Lac-Mégantic, la qualité de l'eau alimentant notre lac s'est détériorée considérablement.

Lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 5 août 2007, les membres du Club de la Belle Saison Inc. ont résolu à l'unanimité d'expédier une plainte écrite à l'attention du Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs région Estrie, Sherbrooke. Nous demandons une rencontre sur le terrain du Club de la Belle Saison Inc. afin de discuter du problème et de prendre les mesures nécessaires afin de **REHABILITER** notre lac le plus rapidement possible.

Suite à une période d'observation de la condition de l'eau du lac pendant la saison estivale 2007, nous croyons que dans l'analyse et l'ensemble des détails observés, plusieurs points importants doivent être portés à votre attention afin d'identifier les principales raisons qui font en sorte que l'eau du lac est brune et peut-être accompagnée de sédiments ainsi que de produits nocifs.

2/...

1- Présence d'une ex-pisciculture qui a cessé ses activités depuis maintenant quelques années . Y aurait-il eu lieu de "nettoyer" ce territoire autrefois très exploité résultant probablement d'un taux élevé de phosphore? (Ex.: L'entreprise Truites des sources 1990 Inc. située à la municipalité de Woburn). Le cours d'eau principal traversant ce terrain est-il réglementaire en étant contourné et couvert?

2- L'exploitation d'une entreprise de sylviculture (sapins de Noël) un peu plus en amont de notre lac possède-t-elle les infrastructures adéquates, bassins de rétention ou bien bassins de décantation? Y a-t-il effet d'érosion sur ce terrain à la suite d'une bonne averse ou à la fonte des neiges? Advenant des installations inadéquates, est-ce que les produits dangereux utilisés s'acheminent à notre lac?

3- Construction du chemin (voie de contournement) entre le 10ième et 11ième rang Municipalité de Lac-Mégantic dont le maître d'oeuvre est le Ministère du transport du Québec, région Estrie. Ce tracé routier a eu sa part de problèmes aux dires de l'ingénieur forestier, monsieur Jules Proteau lors d'une rencontre au club en septembre 2006. Le chemin en construction entrecoupait trois cours d'eau importants qui alimentent le ruisseau et ce visualisé sur une carte géographique du territoire concerné présentée par monsieur Proteau. Donc, serait-il raisonnable de penser que ce secteur est un milieu plus ou moins "humide"? Le fait de canaliser les fossés de ce chemin fait-il en sorte que l'égouttement de cette eau est beaucoup plus rapide et condensé? Avant la construction de ce chemin, l'eau se "filtrait" naturellement. Est-ce que la distance entre le nouveau chemin et le ruisseau est suffisante pour permettre à l'eau de se "filtrer" comme dans le passé? Le Ministère du transport du Québec, région Estrie, peut-il vous démontrer les différentes mesures préventives prises pour atténuer le plus possible ces désagréables inconvénients? Aurez-vous accès au rapport écrit de la Firme S.M. surveillant les travaux? Advenant que les rapports obtenus ne soient pas concluants, est-ce que le Ministère du Transport du Québec se devra d'apporter une correction? Est-ce que le principe "cascade" c'est-à-dire débordement est présent? Exemple: Après une bonne pluie, avec les nouvelles installations sur le chemin de la voie de contournement, égouttement rapide de l'eau canalisée au ruisseau d'alimentation qui dans un premier temps traverse une sylviculture et dans un deuxième temps chemine sur le territoire de l'ex pisciculture et ce jusque dans notre lac qui devient malheureusement un très grand bassin de décantation.

4- Un terrain situé à proximité de la voie de contournement sur le chemin du 10ième rang a reçu plusieurs voyages de terre dû à l'excavation d'une section du chemin du 10ième rang pour la réalisation de la voie de contournement. Tous ces voyages ont été déposés près d'une alimentation d'eau qui finalement parvient à notre lac (Des informations supplémentaires seront apportées lors de la rencontre).

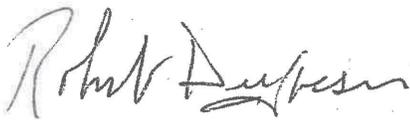
.../3

3/....

Les membres du club étaient bien conscients qu'il y aurait des inconvénients mineurs pour la condition du lac au printemps 2007. Même après la saison estivale où la végétation est à son maximum, la situation ne semble pas vouloir se rétablir. Nous avons subi préjudice c'est-à-dire une vue sur le lac déprimante (eau boueuse), des mauvaises odeurs, une faune peu présente. Pour ce qui est de la baignade dans le lac, personne n'a osé car l'apparence de l'eau n'inspirait pas confiance.

Les cours d'eau semblent être le sujet du jour, exemple les algues bleues. Nous nous questionnons sérieusement sur l'application de vos règlements environnementaux en ce qui a trait au principe que l'eau ne doit pas être brouillée pendant et après l'exécution des travaux à proximité ou bien dans un cours d'eau. A qui reviendra les coûts ainsi que les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations obligatoires de votre ministère pour le nettoyage "de notre bassin de décantation" parce que présentement et malheureusement nous ne pouvons le considérer comme son titre Lac (de la) Belle Saison.

Dans l'attente de vos nouvelles rapidement et une visite des lieux prochainement., veuillez accepter madame, monsieurs nos sentiments les meilleurs.



Robert Dufresne, responsable du dossier
Club de la Belle Saison Inc.
4101 rue Pie XI
Lac-Mégantic, Qué.
G6B 2S3
Tél.: 819-583-3752



Léo Dansereau, président
Club de la Belle Saison Inc
4101 rue Pie XI
Lac-Mégantic, Qué.
G6B 2S3
Tél.: 819-583-1166

c.c.: Ville de Lac-Mégantic, 5727 rue Frontenac, Lac-Mégantic, Qué. G6B 1H6
Mme Nathalie Côté, Ministère du Transport, 200 rue Belvédère Nord, Sherbrooke, J1H 4A9.

p.j.: Lettres Ville de Lac-Mégantic.(2)
Certificat d'autorisation 23 août 2005.
Documents Centre d'expertise hydrique Québec

Lac-Mégantic, le 10 novembre 2008.

Ministère du développement durable
Environnement du Québec
770 rue Goretti
Sherbrooke, Qué.
J1E 3H4

A l'attention de : Mme Anuka Bolduc

Dossier # 400 433 642

Suite à votre visite sur les lieux du Club de la Belle Saison Inc., au 4101 rue Pie X1 Lac-Mégantic au début du mois d'août 2008, nous sommes toujours en attente de votre rapport écrit comprenant entre autre vos observations et analyse de la qualité de l'eau approvisionnant notre lac. Vos recommandations écrites pour ce qui est de l'apport de sédiments, érosion provenant du terrain avoisinant, propriété de M. Maurice Arguin et M. Rosaire Boucher, pour l'application d'une mesure efficace et durable seraient très appréciées.

Concernant les rapports écrits de l'entreprise S.M. (surveillant de travaux) élaborant les mesures préventives et adéquates de rétention d'eau (fosses) du Ministère du transport secteur Estrie, est-ce que ces mesures préventives ont été appliquées rigoureusement afin de retenir cette "eau boueuse" qui s'est déversée dans notre lac pendant les travaux du projet voie de contournement entre le rang 10 et le rang 11 municipalité de Mégantic?

Est-ce que la Municipalité de Mégantic a été informée de l'inefficacité du ponceau existant lors de pluies abondante (exemple : Pluie du 2 août 2008), ce qui engendre un débordement dans le chemin et l'apport de gravier et d'autres produits dans notre lac.

Dans l'attente de vos nouvelles rapidement, veuillez accepter madame l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Robert Dufresne, responsable
Club de la Belles Saison Inc.
4101 rue Pie X1
Lac-Mégantic, Qué.
G6B 2S3
Tél. : 819-583-3752

ANNEXE 2.5

ENSABLEMENT DU LAC ARTIFICIEL DU

CLUB DE LA BELLE SAISON

Le 6 janvier 2010

Monsieur Robert Dufresne
Monsieur Roger Lacroix
Syndicat Club de la Belle Saison
4101, rue Pie XI
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1N1

N/Réf. : GCO 20091009-32-1

**Objet : Ensablement du lac artificiel du Club de la Belle Saison
 Ville de Lac-Mégantic**

Messieurs,

Pour faire suite à la réception de votre lettre datée du 1^{er} octobre 2009, nous avons fait certaines vérifications.

M^{me} Nathalie Côté, ing., de notre Ministère a effectivement consulté les dossiers du contrat de 2006 pour constater que l'entrepreneur Sintra inc. n'avait pas pris action pour rétablir l'état de votre lac. De plus, lors de la rencontre tenue le 6 juin 2007, elle a noté qu'il avait été convenu que vous deviez acheminer au ministère des Transports une plainte écrite décrivant les préjudices subis accompagnée de votre réclamation, ce qui n'a pas été fait. Depuis ce temps, un second contrat a été octroyé et les problèmes d'eau brune sont encore présents.

Devant cette situation, nous jugeons qu'il est préférable d'attendre que les talus de la nouvelle route que nous construisons actuellement soient stabilisés avant de faire une intervention sur votre lac. Nos travaux devraient être complétés à l'automne 2010 et, conséquemment, les travaux de nettoyage du lac ne pourraient s'exécuter qu'à l'automne 2010 ou au printemps 2011.

D'ici là, il y a cependant deux éléments majeurs à régler : obtenir l'autorisation du MDDEP pour nettoyer votre lac et départager la responsabilité de chacun des intervenants au dossier (voir le rapport d'Anouka Bolduc du MDDEP en date du 3 septembre 2008).

.../2

Nous sommes conscients que la réalisation de nos deux contrats a eu un impact significatif sur l'apport de sédiments dans votre lac et, en ce sens, nous allons réitérer notre demande à l'entrepreneur de prendre action dans ce dossier. Cependant, puisqu'il n'est pas le seul responsable, vous devrez, de votre côté, obtenir un engagement des autres propriétaires impliqués de participer financièrement aux travaux de nettoyage de votre lac. Vous devez aussi présenter votre demande d'autorisation auprès du MDDEP et nous sommes prêts à vous aider à l'obtenir.

M^{me} Nathalie Côté communiquera avec vous dans les prochaines semaines pour établir un plan d'action afin de s'assurer que vous puissiez retrouver votre lac dans l'état où il se trouvait auparavant.

Finalement, il serait important que vous preniez des ententes avec les autres propriétaires en amont pour qu'ils stabilisent les surfaces érodables de leurs propriétés pour éviter l'apport de nouveaux sédiments dans votre lac.

Nous espérons le tout à votre satisfaction et vous adressons, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le chef du Service des projets,



Bruno Lacasse, ing.

BL/ST

c. c. M. Louis Ferland, ing., directeur
M^{me} Nathalie Côté, ing., gérant de projets
M. Claude Périnet, ing., Ville de Lac-Mégantic

ANNEXE 2.6
RÉSOLUTION 10-686

Le 9 décembre 2010

Monsieur Bruno Lacasse
Ministère des Transports
Direction de l'Estrie
200, rue Belvédère Nord
Bureau 2.02
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9

V/D : F098909005

Objet : Lac Belle Saison

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint à la présente la résolution n° 10-686 relativement au dossier mentionné en rubrique. Cette résolution a été adoptée par le conseil de la Ville de Lac-Mégantic lors de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2010.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le greffier adjoint,



Claude Périnet, ing.
CP/nr

5527, rue Frontenac, bureau 200

Lac-Mégantic, QC

G6B 1H6

Tél.: (819) 583-2441

Télééc.: (819) 583-5920

Site Internet:

www.ville.lac-megantic.qc.ca

Courriel:

info@ville.lac-megantic.qc.ca

p. j.

c.c. M. Claude Périnet, ing., directeur général, Ville de Lac-Mégantic
M. Martin Lapointe, ing., chargé de projet
M. Robert Dufresne, Club de la Belle Saison

ard Michaud.

ment à la réunion, M. Claude Périnet, ing., directeur général et
M. Luc Drouin, trésorier, M^{me} Nancy Roy, technicienne
s citoyens.

10-686

ELLE SAISON

litige entre Sintra inc., la Ville de Lac-Mégantic et le Club de la
Belle Saison concernant les dommages causés par les sédiments au
fonds du lac appartenant au Club de la Belle Saison ;

qu'une entente est intervenue entre les parties et que celle-ci
prévoit le versement par la Ville de Lac-Mégantic d'un montant
maximum maximal de 10 000 \$ pour la réalisation des travaux de
nettoyage du lac ;

que la Ville de Lac-Mégantic n'effectuera aucun des travaux de
nettoyage, mais qu'elle supervisera lesdits travaux ;

que le Club de la Belle Saison s'engage à signer une quittance
complète et finale à la Ville de Lac-Mégantic pour tous les
dommages causés par les sédiments au fonds de leur lac.

par M. le conseiller Daniel Gendron,

le conseiller Jean-Guy Bouffard

CONFIRMER l'engagement de la Ville de Lac-Mégantic à verser
maximum maximale de 10 000 \$ pour le nettoyage du lac du Club
de la Belle Saison ;

FINANCER cette dépense à même le fonds général de la
ville (budget 2011).

AUTORISER le directeur général, M. Claude Périnet, ing., à signer
cette résolution et à donner toute directive à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

010, MIN 10-686

PERINET, ING.,
DIRECTEUR GÉNÉRAL

ANNEXE 2.7

SINTRA



Canton-de-Hatley, le 17 septembre 2010

Monsieur Robert Dufresne
Responsable du dossier
Club de la Belle Saison inc.
4101, rue Pie XI
Lac-Mégantic (Québec) G6B 2S3

Objet : Plainte – Lac Belle-Saison
N/D : 2009-080
Dossier MTQ : 9001-09-0901

Monsieur,

Voici notre position face à la plainte nommée en objet :

- Considérant que le propriétaire affirme que depuis 4 ans, les travaux de Sintra sont la seule cause de l'acheminement des sédiments dans leur lac et ce, de façon continue.
- Considérant que Sintra n'a exécuté aucun travaux entre l'été 2007 et l'automne 2009.
- Considérant que le propriétaire reconnaît qu'une épaisseur de 125 mm de limon dans le fond du lac est attribuable à l'érosion naturelle et payable par eux et que tout l'excédant est attribuable à Sintra, peu importe les autres sources de contamination.
- Considérant que le propriétaire refuse de donner accès à l'entrepreneur à leur dossier prouvant selon lui la responsabilité de Sintra.
- Considérant que le propriétaire refuse d'abaisser le niveau de son lac afin de déterminer exactement l'épaisseur de dépôt meuble dans le fond du lac.
- Considérant que l'entrepreneur a fait appel à une firme spécialisée qui évalue à environ 40 mm à 85 mm l'épaisseur de limon dans le fond du lac.
- Considérant que le reste des dépôts seraient possiblement sableux, et que ces dépôts ne peuvent provenir des travaux de Sintra.

- Considérant que le propriétaire vidangeait son lac à tous les 5 ans jusqu'à l'année 2000 de façon non-conforme en envoyant tous les sédiments dans le cour d'eau en aval.
- Considérant le rapport d'aqua-berge du 13 août 2010 indiquant que le maximum d'épaisseur de sédiments dans le lac est de 18,5 cm, toute nature confondue.
- Voici le détail des coûts estimés pour la vidange des sédiments du lac :

➤ 8200 mètres carrés x 0,185 mètres d'épaisseur = 1 517 mètres cubes

➤ Mise en pile et déblai :

2 x pelles Caterpillar 330 : 40 heures x 150,00 \$ =	6 000,00 \$
8 x camions 10 roues : 160 heures x 70,00 \$ =	11 200,00 \$
1 x bouteur D-6 : 20 heures x 145,00 \$ =	<u>2 900,00 \$</u>

20 100,00 \$

➤ Nettoyage de rue :

1 x camion à l'eau : 20 heures x 150,00 \$ =

3 000,00 \$

➤ Pompage :

3 000,00 \$

➤ Réfection de surface (point de chargement et chemin d'accès) :

3 x 500 mètres carrés = 1 500 mètres carrés	
Ensemencement hydraulique : 1 500 m ² x 2,00 \$ =	3 000,00 \$
Terre végétale : 10 voyages x 150,00 \$ =	1 500,00 \$
1 x bouteur D-3 : 10 heures x 100,00 \$ =	1 000,00 \$
1 x pelle 320 : 10 heures x 125,00 \$ =	<u>1 250,00 \$</u>

6 750,00 \$

➤ 1 x Contremaître : 30 heures x 75,00 \$ =

2 250,00 \$

➤ Expertise d'Aqua-Berge :

2 336,25 \$

Total partielle : 37 436,25 \$

Total avec taxes : 42 256,17 \$

Cette estimation est établit en considérant que les déblais seraient disposés sur le terrain de M. Bernard Bédard au bout du Rang 11. Il s'agit d'un ancien banc à réaménager et la quantité de sédiments évalués dans le lac pourrait aller en entier sur ce site. En date du 16 septembre 2010, le site est toujours disponible mais advenant une décision favorable de la part des propriétaires du lac, ceux-ci doivent

rapidement réserver l'emplacement car une distance plus grande de transport occasionnerait des coûts supplémentaires.

- Considérant que l'entrepreneur désire régler le dossier avec une entente à l'amiable.
- Considérant que la ville de Lac-Mégantic a reconnue avoir une partie à payer.
- Considérant que l'entrepreneur estime que l'excédent reconnu par le propriétaire est divisible à part égale entre Sintra et la ville, voici le détail des coûts que l'entrepreneur est prêt à assumer :
- $185 \text{ mm} - 125 \text{ mm}$ (payable par le propriétaire) = 60 mm divisé en 2 parties = 30 mm payable par Sintra.
- $30 \text{ mm} / 185 \text{ mm} = 16 \%$
- $16 \% \times 42\,256,17 \$ = 6\,760,99 \$$

Pour tous ces motifs, l'entrepreneur propose un montant de 6 760,99 \$ payable au propriétaire directement ou par l'intermédiaire du MTQ en échange d'une quittance totale et finale.

L'entrepreneur est disponible pour toute rencontre avec les intervenants afin de finaliser ce dossier.

La présente se veut une offre de règlement, sans aucune admission de responsabilité de notre part et n'a pour objet que de mettre un terme au litige qui nous oppose.



Martin Lapointe a.-g.
Chargé de projets

p.j. Rapport Aqua-Berge en date du 13 août 2010
Copie facture Aqua-Berge

c.c. Gilles Lessard, ing., Groupe SM
Nathalie Côté, ing., Ministère des Transports du Québec
Claude Périnet, DG, Ville de Lac-Mégantic

No. Référence : 2010-202

RAPPORT DE VISITE

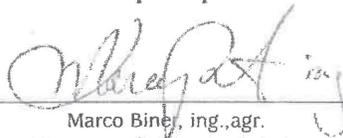


CARACTÉRISATION DU LAC DE LA BELLE-SAISON

LAC-MÉGANTIC

Pour Monsieur Martin Lapointe
Sintra inc.
3600, chemin Dunant
Canton de Hatley (Québec) J0B 2C0

Préparé par



Marco Biné, ing., agr.
Directeur, division ingénierie

Vérfié par



Marc Desmarais, B.Sc. urbanisme
Vice-président et directeur, division aménagement

1 Échantillonnage

Méthodologie

Les relevés ont été réalisés le 6 juillet 2010 au lac Belle-Saison, chemin Pie-XI, à Mégantic. Afin de réaliser une évaluation sommaire des quantités de sédiments fins contenus dans le lac, une embarcation a été utilisée pour se déplacer et varier d'emplacement sur le lac. Les échantillons ont été effectués principalement sur la moitié est du lac, où la probabilité de retrouver des sédiments fins était la plus grande, comparativement à la section ouest où les sédiments grossiers sont localisés en grande proportion.

La méthode utilisée consistait à déterminer la colonne d'eau à l'aide d'un disque d'un diamètre de 20 cm fixé à une corde. Le disque était descendu au fond du lac, la corde était ainsi marquée pour identifier le niveau d'eau et par la suite mesurée. Pour évaluer l'épaisseur des sédiments déposés au fond du lac, une tige d'acier d'un diamètre de 10 mm était enfoncée jusqu'à ce qu'elle ne puisse s'enfoncer davantage manuellement. La différence entre les deux mesures réalisées représentait l'épaisseur de sédiments notée au rapport.

Afin d'évaluer le type de sédiments en présence, une autre tige tubulaire en acier d'un diamètre de 30 mm a été utilisée. Cette tige était ajustée à la hauteur des sédiments en présence, et par la suite enfoncée dans les sédiments. De cette façon, il était possible de constater deux types de résistance, une résistance faible pour le sédiment en surface (limon-argileux) et une résistance plus grande pour le sédiment plus grossier de type sableux.

Échantillons

Station	Profondeur d'eau (cm)	Épaisseur sédiments (cm)	Sédiments de surface (cm)	Sédiments grossiers (cm)
1	122,5	16,5	7,5	9,0
2	188,0	12,0	4,0	8,0
3	238,0	18,5	8,5	10,0
4	200,0	13,0	8,0	5,0
5	241,5	18,0	8,5	9,5

2 Constats

A. Sondage du dépôt dans le lac

1. Présence d'un dépôt sableux affleurant la surface de l'eau dans la partie amont du lac
2. Présence d'un dépôt de limon argileux dans le fond du lac d'une épaisseur de 4 à 8,5 cm à partir du premier tiers jusqu'à l'exutoire
3. Un dépôt plus ferme (possiblement sableux) variant de 5 à 10 cm a été sondé sous la couche de limon
4. La profondeur totale du dépôt meuble variait de 12 à 18,5 cm

B. Diagnostic d'érosion

1. Des rigoles ont été observées principalement du côté ouest sur l'accotement de la route Pie-XI
2. Des travaux de remblai et de stabilisation de talus ont été apportés près du poste de distribution électrique d'Hydro-Québec et témoignent de phénomènes d'érosion passés
3. Le fossé routier entre le poste d'Hydro-Québec et la décharge au lac #1 possède des foyers d'érosion et s'est encaissé par endroits sur environ 30 à 40 cm de profondeur
4. On observe dans ce secteur que les herbes sont couchées dans le fossé sur une hauteur d'environ 1 mètre ce qui témoigne du passage d'un débit important
5. Dans les secteurs encaissés, le fond du fossé est en terre nue et présente un horizon argileux d'une épaisseur de 10 à 15 cm
6. Des sentiers de VTT sont présents dans le champ situé à l'ouest du chemin Pie-XI, entre le poste d'Hydro-Québec et la décharge au lac et peuvent être une source de sédiments
7. Les eaux pluviales de la route Pie-XI en provenance nord sont en partie déviées en dehors du bassin versant du lac mais on suspecte certains débordements en crue
8. Un milieu humide important est situé en amont des lacs de tête de l'ancienne pisciculture
9. Quelques petites sources de sédiments ont été observées à la décharge du milieu humide, en amont du petit lac #3
10. Nous observons que le lac #2 n'est pas alimenté directement par le cours d'eau #1 mais par l'intermédiaire d'une canalisation souterraine drainant l'eau du milieu humide environnant ou du lac #3
11. Le lac #2 se déverse dans le lac #5 avant de traverser la route Pie-XI et atteindre le lac #1
12. Des sources de sédiments ont été observées en provenance de la carrière en exploitation accessible par la voie de contournement
13. On note des dépôts sableux à l'intérieur du fossé de la voie de contournement entre la carrière et le cours d'eau #2

14. Le cours d'eau #1 a été dévié vers le cours d'eau #2, via le fossé nord de la voie de contournement. Sans avoir pu observer des signes apparents d'érosion sur le cours d'eau #2, son débit a été augmenté dû à l'apport du cours d'eau #1. Par conséquent, le débit dans la section sud du cours d'eau #1 serait réduit
- ✕ 15. Nous observons que le drainage d'une partie des eaux pluviales du 10^e rang et de la prolongation de la voie de contournement (en cours de chantier) se dirige vers le cours d'eau #3, amenant un potentiel de transport de sédiments et une augmentation du débit
16. Des sentiers de VTT ont été observés dans le fond du fossé routier de la voie de contournement à proximité du cours d'eau #2
17. Nos observations en aval de la jonction des cours d'eau #2 et #3 (au prolongement de la rue Huart) nous ont permis de constater que le cours d'eau est stable, que la pente est faible et que les bandes riveraines sont végétalisées

3 Analyse

Considérant l'ampleur des travaux, les activités de construction de la voie de contournement ont certainement contribué à émettre des sédiments. Il est raisonnable de penser qu'une partie des particules fines contenues à l'intérieur de ces sédiments auraient pu migrer dans le lac #1. Toutefois, une bonne partie de ces particules aurait aussi pu se déposer dans le milieu humide et dans les 5 lacs situés en amont du site en question. Aussi, les sédiments sableux ou graveleux se déposent très rapidement et ne peuvent provenir du chantier de Sintra considérant la distance à franchir et les nombreuses occasions de dépositions sur le parcours.

Présentement, les talus de la voie de contournement sont bien enherbés et stabilisés et ne génèrent plus de sédiments. Des bermes de rétention ont été installées sur le chantier en cours démontrant la mise en œuvre de bonnes pratiques environnementales.

Il est toutefois évident que les travaux effectués et ceux en cours contribueront à augmenter le débit au cours d'eau #3. Un diagnostic et un suivi plus complet de ce cours d'eau devraient être effectués afin d'évaluer son comportement à venir.

Le dépôt de sédiments grossiers présent dans le lac ne peut donc provenir que d'un évènement localisé. Le bris de l'infrastructure routière survenu sur le chemin Pie-XI, à l'endroit du ponceau, serait une cause directe. Pour ce qui est des dépôts de sédiments fins présents dans le fond du lac, les principales sources seraient dans l'ordre :

- ▶ Les particules fines de l'infrastructure routière Pie-XI emportées par la crue près du lac #1
- ▶ Les sédiments en provenance des fossés routiers et de l'accotement du chemin Pie-XI, situés à proximité et présentant des foyers d'érosion
- ▶ Les sédiments qui auraient pu être émis lors des travaux de construction au centre de distribution d'Hydro-Québec, de la restauration des foyers d'érosion sur le fossé

routier de la route Pie-XI et de la stabilisation par enrochement effectuée sur les fossés dans le terrain adjacent

- Les sédiments fins en provenance des cours d'eau #1, #2 et #3 traversant le chantier de Sintra



AQUA-BERGE Inc.
 4005, rue de la Garlock
 Sherbrooke, (Québec) J1L 1W9
 Tél.: 819-821-2163
 Fax: 819-821-0060
 www.aqua-berge.com

Date: 2010-07-09
 Page: 1

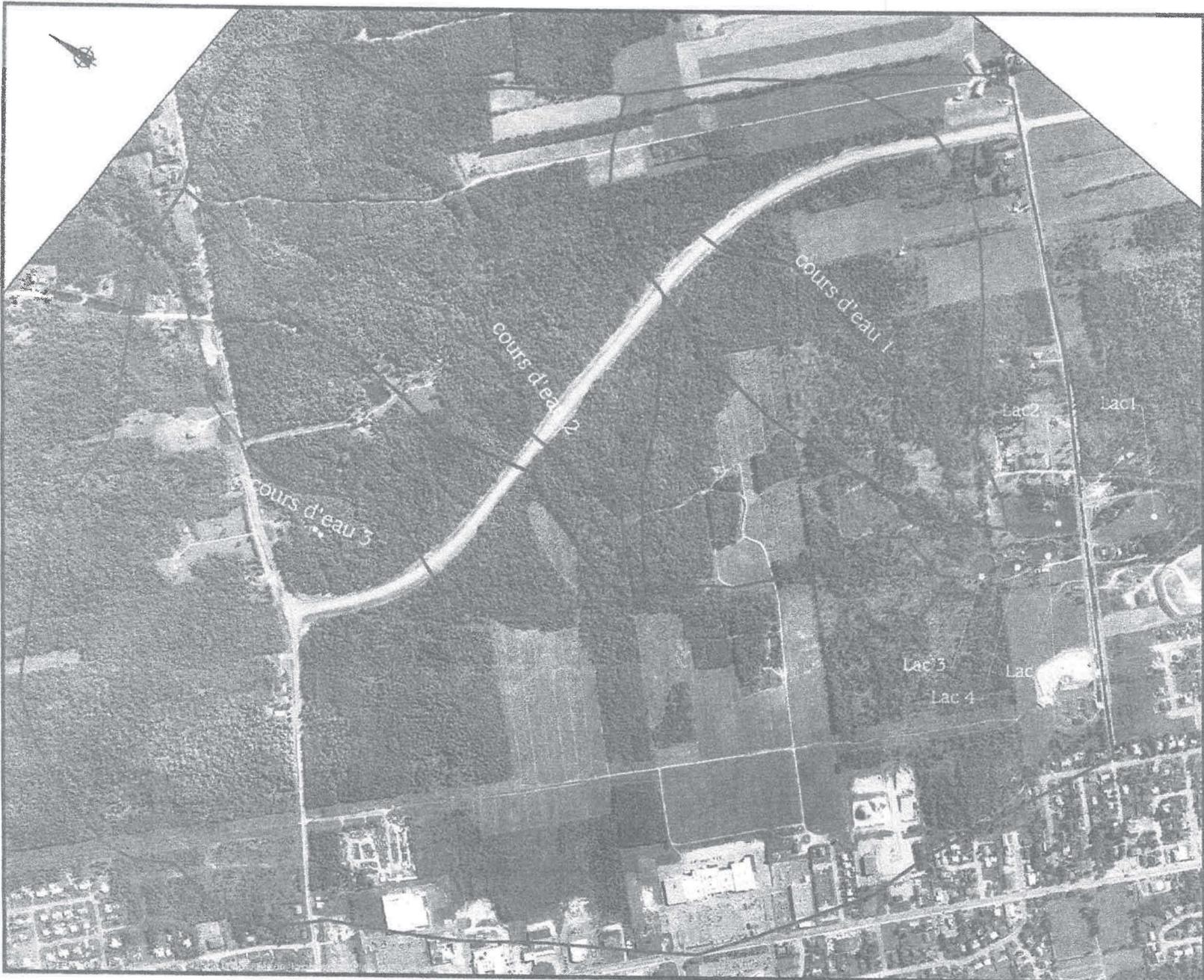
État réel des projets (ensemble des transactions - détaillé)

Pour la période du 2010-06-28 au 2010-07-09

	Date	Heures	Taux Vendant	Montant Vendant	Transactions Comptabilisées
STRA-100701 - Caractérisation du lac de la Belle Saison - Lac-Mégantic (STRA - Sintra inc.)					
01 - Consultation, expertises prof					
120 - Prise de données terrain					
• Feuilles de temps					
2 - Desmarais Marc, B. Sc. urb.	2010-07-06	6,50	90,00 \$	585,00 \$	N/A
6 - Binet Marco, ing., agr. Déplacement et relevés terrain	2010-07-06	7,00	90,00 \$	630,00 \$	N/A
	Total - Feuilles de temps:	13,50		1 215,00 \$	
	Total de l'activité:	13,50		1 215,00 \$	
123 - Rédaction de projet					
• Feuilles de temps					
4 - Poure Bénédicte, adj. adm.	2010-07-08	0,50	75,00 \$	37,50 \$	N/A
6 - Binet Marco, ing., agr. rapport de visite	2010-07-07	1,50	90,00 \$	135,00 \$	N/A
6 - Binet Marco, ing., agr. rapport de visite	2010-07-08	1,50	90,00 \$	135,00 \$	N/A
	Total - Feuilles de temps:	3,50		307,50 \$	
	Total de l'activité:	3,50		307,50 \$	
131 - Gestion de projets et dossiers					

	Date	Heures	Taux Vendant	Montant Vendant	Transactions Comptabilisées
• Feuilles de temps					
6 - Binet Marco, ing., agr. rencontre de Martin et planification du projet	2010-07-01	1,00	90,00 \$	90,00 \$	N/A
6 - Binet Marco, ing., agr. Préparation du matériel	2010-07-05	0,75	90,00 \$	67,50 \$	N/A
Total - Feuilles de temps:		1,75		157,50 \$	
Total de l'activité:		1,75		157,50 \$	
133 - Recherche et analyse					
• Feuilles de temps					
2 - Desmarais Marc, B. Sc. urb.	2010-07-07	1,50	90,00 \$	135,00 \$	N/A
Total - Feuilles de temps:		1,50		135,00 \$	
Total de l'activité:		1,50		135,00 \$	
302 - Frais de déplacement camion					
• Réquisitions de matériel					
No.: 0000000277, Responsable:	2010-07-06			176,25 \$	<input type="checkbox"/>
302 - Kilométrage avec remorque 30 - Déplacement		235,00	0,75 \$	176,25 \$	
Total - Réquisitions de matériel:				176,25 \$	
Total de l'activité:		0,00		176,25 \$	
Total du groupe:		20,25		1 991,25 \$	
02 - Études et conception du projet					
121 - Plans et cartographie					
• Feuilles de temps					
8 - Miquelon Guillaume, géog.M.Sc	2010-07-01	1,00	75,00 \$	75,00 \$	N/A
Total - Feuilles de temps:		1,00		75,00 \$	
Total de l'activité:		1,00		75,00 \$	
124 - Soutien technique et prof.					
• Feuilles de temps					
2 - Desmarais Marc, B. Sc. urb. Rédaction analyse et rencontre M. Lapointe	2010-07-08	3,00	90,00 \$	270,00 \$	N/A
Total - Feuilles de temps:		3,00		270,00 \$	
Total de l'activité:		3,00		270,00 \$	

	Date	Heures	Taux Vendant	Montant Vendant	Transactions Comptabilisées
Total du groupe:		4,00		345,00 \$	
Total du projet:		24,25		2 336,25 \$	
Nb. de projets: 1	Total du rapport:	24,25		2 336,25 \$	



TITRE :

Bassin versant du lac de la Belle-Saison
PROJET :
 Caractérisation du lac de la Belle-Saison
 STRA-100701

PRÉSENTÉ À :

Simtra inc.
 3600, chemin Dunant
 Canton de Hatley (Québec)
 J0B 2C0

LÉGENDE :

-  Fossé
-  Cours d'eau
-  Limite des bassins versants
-  Lac

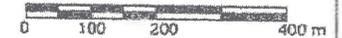
Rev.	Date	Description	Des.	App.
0	13/08/10	Émita pour approbation	G.M.	M.D.

SOURCES :

Orthophoto, Q07160-099

DESSINÉ PAR : Guillaume Miquelton, Géographe
APPROUVÉ PAR : Marc Desmarais, S. Sc. Urbanisme
DATE : 13/08/10 **FUUILLET :** 2 de 2

ÉCHELLE : 1 : 7500



4005, rue de la Carlock
 Sherbrooke (Québec) J1L 1W9
 Tél. : (819) 821-2163
 www.aqua-berge.com